

ORTHOBOSS

Grand Prix
d'orthographe
de la Ville du Gosier

3^{ème} édition
2017



• Règlement •

Article 1

La Ville du Gosier organise, en partenariat avec le collège Edmond Bambuck de Belle-Plaine Gosier, la 3^{ème} édition du concours d'orthographe ORTHOBOSS. Ce concours s'inscrit dans le cadre du dispositif national de prévention et de lutte contre l'illettrisme. Cette action vise à mettre la maîtrise de la langue au cœur des processus d'apprentissage en accord avec la priorité 1 du projet académique (assurer la réussite de tous les élèves).

Article 2

La 3^{ème} édition du concours ORTHOBOSS est placée sous le parrainage de Félicienne GANTOIS.

Article 3

La participation à la 3^{ème} édition du concours ORTHOBOSS est ouverte à tous les élèves des classes de 4^{ème} du collège Edmond Bambuck de Belle-Plaine Gosier.

Article 4

La participation au concours ORTHOBOSS est entièrement gratuite. Les concurrents s'engagent à se soumettre au présent règlement et aux décisions du jury souverain.

Article 5

Les épreuves comportent une présélection qui se tiendra au sein des 10 classes de 4^{ème} du collège Edmond Bambuck du Gosier le lundi 29 mai 2017. Une finale se tiendra le mercredi 14 juin 2017 à la médiathèque Raoul Georges Nicolo du Gosier.

Article 6

Les présélections désigneront pour chaque classe deux finalistes, soit 20 élèves.

Article 7

Les épreuves de présélection et de sélection finale consisteront en une dictée à laquelle s'ajouteront 2 questions subsidiaires permettant de départager les candidats au cas où il y aurait des ex-æquo.

Article 8

Le choix des épreuves sera réalisé par un comité de pilotage qui comprendra des représentants de la communauté éducative et des représentants de la municipalité.

Article 9

Les corrections des dictées seront réalisées par un jury composé de membres de la communauté éducative, d'enseignants et de représentants de la municipalité.

Article 10

Le collège Edmond Bambuck devra communiquer par mail à l'inspection et au service culturel de la ville du Gosier, le nom

des élèves présélectionnés et des accompagnateurs (parents, enseignants, personnel des écoles) ainsi que les résultats des présélections au plus tard le mardi 6 juin 2017.

Article 11

La finale, qui se tiendra le mercredi 14 juin 2017, permettra de désigner 3 lauréats.

Article 12

Le jury de la finale sera composé de membres de la communauté éducative et sera présidé par Félicienne GANTOIS, marraine de la manifestation.

Article 13

Les résultats seront communiqués par le jury le jour même de la finale.

Article 14

Le jury désignera 3 lauréats qui se verront décerner un « Trophée d'Or ORTHOBOSS », un « Trophée d'argent ORTHOBOSS » et un « Trophée de bronze ORTHOBOSS », offerts par la Ville du Gosier ainsi que des prix offerts par la ville et ses partenaires.

Article 15

Tous les autres candidats recevront un diplôme ainsi qu'une médaille de participation et seront récompensés par des prix offerts par la ville.

Article 16

Les décisions du jury sont sans appel. Seul le jury pourra définir la liste des concurrents qualifiés et trancher éventuellement en cas de litige.

Article 17

En participant au concours ORTHOBOSS, les concurrents autorisent la publication et l'utilisation de leurs noms et images et renoncent expressément à tous droits et indemnités à ce titre. Les parents des candidats qui seront tous mineurs devront avoir préalablement rempli et signé une autorisation parentale qui leur aura été transmise par les organisateurs du concours.

Article 18

En cas de modification, suspension ou interruption du Concours ORTHOBOSS pour quelque cause que ce soit, la responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée.